

**OFCOM  
M. Alfons Birrer  
Rue de l'Avenir 44  
2501 Bienne**

Lausanne, le 25 janvier 2013

Conc. Modification de la concession octroyée à la SSR  
Réf. 312.5/1000248762

Madame, Monsieur,

En réponse à la consultation concernant la modification de la concession de la SSR, le Centre catholique de radio et télévision (CCRT), partenaire de la SSR pour les messes radiodiffusées et télévisées ainsi que pour les émissions magazines radio et TV de la RTS, tient à vous communiquer son accord pour l'extension de la concession à des réalisations de courte durée durant 30 jours par année aux maximum.

Dans l'intérêt du service public, il nous semble cependant important d'élargir le faisceau des émissions concernées, au-delà des événements politiques et économiques. Les champs de la culture et de la religion doivent aussi également être couverts par ce type de transmissions offertes par la SSR.

Aussi, je me permets de vous suggérer de modifier l'article 9, alinéa 1bis, de la manière suivante: «*Elle peut transmettre sur l'internet des diffusions originales relatives à des événements politiques, économiques, culturels et religieux*». Cette dernière formulation présente l'avantage de couvrir dans son ensemble la mission de programme de la SSR, telle qu'elle apparaît dans l'ORTV.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.



**Bernard Litzler**  
Directeur du CCRT